19 août 2025

ÉCOLE SECONDAIRE DE LA SEIGNEURIE

Informations générales pour les parents
2025 - 2026

Heures d'ouverture de l'école

De 7 h à 17 h (porte 1) et de 16 h 30 à 22 h (bloc sportif porte 22).

Après 17 h 30, le bloc sportif n'est plus accessible par l'intérieur de l'école.

Mot de la direction

Nous préparons déjà le retour à l'école et nous avons hâte d'accueillir vos enfants pour l'année scolaire 2025-2026. Nous serons plus de 1880 élèves cette année dans notre milieu de vie. De nouveaux locaux aménagés à l'intérieur de l'école seront aussi offerts pour l'enseignement. Vous recevrez prochainement, dans un autre envoi, notre code de vie ajusté avec l'ajout de l'interdiction du cellulaire et du vouvoiement obligatoire dès janvier 2026.

L'accueil des élèves aura lieu le jeudi 28 août selon l'horaire indiqué ci-dessous. À cette occasion, tout le personnel sera présent pour offrir aux jeunes une véritable fête de la rentrée avec des activités intérieures et extérieures. De plus, les jeunes pourront récupérer leur horaire, recevoir leurs manuels scolaires, déposer leur matériel dans leur casier, etc. Une visite guidée de l'école sera organisée pour les nouveaux élèves afin de faciliter leur intégration. Ceux-ci pourront aussi récupérer leur Chromebook. **Il n'y aura pas de transport le midi**. L'horaire scolaire de votre enfant sera aussi disponible au plus tard le 27 août en soirée dans le portail Mozaïk.

ACCUEIL DES ÉLÈVES LE 28 AOÛT 2025	
9h20 à 12h00	• Élèves de **1re à 3e secondaire** (porte 1) • Élèves de **Mosaïque, FPT et FPT Trajectoire** (porte 6) *Les détails de l'accueil d'adaptation scolaire sont communiqués dans un autre envoi courriel.*
12h00 à 13h00	Dîner hot-dog pour tous.toutes
13h00 à 16h15	• Élèves de **4e et 5e secondaire** (porte 1)

Pour les élèves de 1re secondaire, du programme Mosaïque, de FPT Trajectoire et de FPT seulement, un accueil personnalisé animé par leur tuteur ou leur tutrice aura lieu ce même jeudi 28 août en avant-midi.

Le premier jour de classe officiel sera **le vendredi 29 août pour tous selon l'horaire régulier (jour 2)**. Des intervenant.e.s seront présent.e.s pour diriger les élèves.

Les photos scolaires et la distribution des cahiers d'exercices auront lieu durant les premiers jours de classe dans le cadre d'un des cours de votre jeune.

Je vous invite à visiter le site Internet École de La Seigneurie pour connaitre les informations au sujet de l'école. Sous la rubrique « Parents – Public » et ensuite « Informations aux parents », vous trouverez la liste du matériel Fournitures scolaires ainsi que le calendrier scolaire 2025-2026 Calendrier scolaire 2025-2026. De plus, dans l'agenda scolaire, vous retrouverez des documents importants, notamment le code de vie. Je vous invite à le lire avec votre enfant.

Pour les élèves ayant un ordinateur portable (mesure 30810), nous ferons la distribution lorsque nous les recevrons. Il se peut que nous vous convoquions à une rencontre ; la date est à venir.

Il n'y aura aucune demande de changement de cours possible cette année.

Profitez des dernières journées de vacances et au plaisir !

Isabelle Simard
Direction

Absences et retards

Absences : Lorsqu'un élève est absent et que son absence n'a pas été motivée, par téléphone ou via le Portail Parents Mozaïk, un message téléphonique ainsi qu'un courriel sont envoyés au.x répondant.e.s.

Retards : Si un élève arrive en retard dans les 10 premières minutes de son cours, il se dirige au local des surveillant.e.s d'élèves à la porte principale. Après ce temps, il devra se présenter au local Accueil.

Les retards ou absences anormaux sont compilés et suivis par nos intervenant.e.s.



Avisez-nous facilement des absences et retards de vos enfants via le Portail Parents Mozaïk!

Il vous est possible d'utiliser le Portail Parents Mozaïk pour déclarer et motiver les absences de votre enfant. Si vous priorisez cette possibilité, il ne sera plus nécessaire de motiver l'absence de votre enfant par courriel ou sur le répondeur de l'école. Toutefois, vous devrez motiver l'absence avant le début des classes en avant-midi et en après-midi.

L'application mobile est maintenant disponible. Il est important que votre enfant n'utilise pas votre Portail Parents Mozaïk. Vous avez jusqu'à 24 heures après le retard ou l'absence pour motiver.

Pour déclarer et/ou motiver les absences/retards de votre enfant par téléphone :
Absences et retards : 418 666-4400 poste 1

Ascenseur

L'utilisation de l'ascenseur est strictement réservée au personnel de l'école. Cependant, les élèves ayant un billet médical, démontrant leur incapacité à utiliser les escaliers, se verront attribuer une clé magnétique permettant d'actionner l'ascenseur. Celle-ci est disponible au montant de 20 $ au secrétariat d'accueil au 3e étage. Lors de sa remise, le montant sera remboursé.

Assurances

Le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries a retenu « SSQ Groupe financier » aux fins d'assurances scolaires pour tous les élèves du primaire et du secondaire fréquentant les écoles du territoire du CSSDPS.

À cette fin, vous remarquerez qu'un montant de 1,50$ se retrouve dans la facturation. Cette assurance consiste en une assurance accident entrant en vigueur à la date d'entrée des classes pour l'année 2025-2026. Un dépliant de la compagnie vous expliquant les démarches à faire en cas de réclamation et les indemnités couvertes sera déposé prochainement sur le site Internet de l'école.

Cette assurance est facultative. Si vous ne la désirez pas, vous n'avez qu'à la soustraire de la facture au moment de votre paiement.

Carte étudiante de l'école

Cette carte est obligatoire pour le prêt de volumes à la bibliothèque. En cas de perte, votre enfant doit s'adresser à la secrétaire de son niveau.

Diner

Un service de cafétéria est offert à l'école à des prix compétitifs : Cafétéria
Avec l'interdiction du cellulaire dans l'école, les élèves ne pourront payer avec celui-ci. Nous vous invitons donc à regarder avec lui la façon de faire (carte pré-payée ou argent). L'élève peut également apporter son repas, des micro-ondes sont disponibles à la cafétéria et sur les étages. Des activités pédagogiques, sportives et culturelles seront offertes sur l'heure du diner. L'élève pourra s'inscrire par le biais de la Vie étudiante durant le mois de septembre.

La politique pour de saines habitudes de vie du Centre de Services scolaire interdit la vente de boissons énergisantes, nous interdisons donc ce type de boisson à l'école, même si elles proviennent de la maison.

Drogue et/ou alcool

La possession, l'usage, la consommation ou le commerce de drogues et d'alcool sont régis par les lois du Code criminel. L'élève doit donc s'y conformer comme tout autre citoyen. Si votre enfant contrevient à ces règles, des sanctions seront appliquées (une suspension de l'école et/ou à la maison). Le retour en classe se fera avec les parents et il pourrait y avoir une réintégration progressive par le local d'Accueil. Les sanctions pourront mener à une étude de cas et l'expulsion d'un programme particulier pourrait être envisagée, ainsi qu'une demande de relocalisation.

Prendre note que la direction de l'école, si elle le juge pertinent, et en cas de doute raisonnable, se réserve le droit d'effectuer en tout temps la fouille des casiers des élèves, ainsi que leurs effets scolaires.

Facturation

La facturation des effets scolaires sera produite d'ici le 15 octobre prochain.
Attention : les soldes actuels à votre état de compte dans Mozaïk ne sont pas ajustés en fonction des effets scolaires de l'année 2025-2026. Une communication vous sera transmise dès que la facturation sera prête. Veuillez acquitter votre facture 2024-2025 si ce n'est pas fait.

Pour toutes questions concernant la facturation, veuillez appeler au **418 666-4400, poste 4681**, Mélanie Paquet.

Harcèlement, violence, intimidation et taxage

Chaque personne a droit au respect de son intégrité physique et psychologique. Nous sommes déterminés à créer un environnement scolaire sûr et inclusif. Le harcèlement, l'intimidation, le racisme, les comportements homophobes, le taxage et tout autre comportement pouvant être considéré comme un manquement grave entraîneront des sanctions selon le cas. Nous vous invitons à consulter notre plan de lutte pour contrer l'intimidation et la violence ainsi que notre guide pour les victimes d'intimidation.

Horaire et début des cours – le vendredi 29 août 2025 (jour 2)

Pour tous les élèves sauf les classes Mosaïque, FPT et FPT trajectoire, les cours débuteront **le vendredi 29 août 2025 (jour 2).**

Horaire – Régulier

Période 1 : 9 h 20 à 10 h 35
Période 2 : 10 h 50 à 12 h 05
Période 3 : 13 h 30 à 14 h 45
Période 4 : 15 h 00 à 16 h 15

Horaire – Sport-études (AM)
Groupes : 12-13-22-23-24-32
Période 1 : 12 h 05 à 13 h 20
Période 2 : 13 h 30 à 14 h 45
Période 3 : 15 h à 16 h 15

Horaire – Sport-études (PM)
Groupes : 14-15-16-25-26-33-34-35
Période 1 : 7 h 55 à 9 h 10
Période 2 : 9 h 20 à 10 h 35
Période 3 : 10 h 45 à 12 h

Les autobus quittent l'école à 16 h 30.

Loi sur le tabac – cigarette électronique et articles de fumeurs

- Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter partout dans l'école et sur les terrains scolaires ;
- L'utilisation de produits du tabac et la fourniture de produits du tabac à des mineurs par quiconque (élèves, membres du personnel, employés contractuels et visiteurs) sont interdites dans les bâtiments, ainsi que sur l'ensemble de la propriété de l'école et lors des événements qu'elle organise à l'extérieur de ses murs aux heures où elle reçoit des élèves ;
- Un manquement à ce règlement peut entrainer diverses mesures allant d'un avis jusqu'aux sanctions applicables en cas de « manquement grave » pour un élève récidiviste. Toute personne en autorité peut intervenir pour le respect de cette règle comme pour l'ensemble du code de vie. En tout temps, l'élève peut être dirigé à la direction adjointe du niveau et celle-ci peut en aviser les parents. Contre cela contrevient à une loi, le matériel de fumeur sera confisqué.

Manuels scolaires et chromebook - Responsabilités

Nous vous rappelons que l'élève est responsable des manuels et du Chromebook qui lui seront prêtés et qu'il devra assumer les frais de réparation ou de remboursement en cas de bris, de perte ou de vol. La même règle s'applique pour le matériel de science, le mobilier et le matériel d'éducation physique.

Entente pour le prêt d'outils Technologiques

Pour les élèves n'ayant pas remis leurs manuels en juin 2025, le montant des manuels apparaitra sur la facture du mois de septembre.

Réseau de transport de la Capitale RTC

Voici le processus mis en place par le RTC en collaboration avec des directions d'écoles dans le cas de problèmes de discipline et de manquements aux mesures de sécurité constatés dans les véhicules, sur les sites d'arrêts ou dans les immeubles :

- Avertissement par les chauffeurs ;
- Avertissement par un inspecteur ;
- Signature du formulaire d'engagement à respecter le Règlement no 231 concernant les normes de sécurité et de comportement de personnes dans le matériel roulant et les immeubles exploités par ou pour le Réseau de transport de la Capitale (RTC) par l'élève, un parent ou un tuteur, la direction de l'école et un inspecteur du RTC ;
- Les policiers seront demandés en support pour l'application du règlement 231 au besoin.

Retards et absences

L'élève doit se présenter et arriver à l'heure à tous les cours. Au son de la deuxième cloche, il doit être en classe et prêt à travailler.

L'autorité parentale est responsable de motiver les absences de l'école en mentionnant la raison de l'absence sur Mozaïk ou par téléphone. Celle-ci doit être motivée dans un délai de 24 heures, autrement, elle devient non motivée. Des sanctions seront appliquées. Les absences sont consignées à toutes les périodes.

Avisez-nous facilement des absences et retards de vos enfants via le portail Parents Mozaïk ou par téléphone au numéro suivant : 418-666- 4400 poste 1.

L'absence motivée :

- L'absence à un cours pour laquelle la raison est connue et acceptée par les parents ou par l'école ;
- Aucun élève, dont l'absence est motivée par leurs parents, ne peut être présent à l'école ou sur ses terrains. Dans un tel cas, l'absence sera considérée comme non motivée.

L'absence non motivée :

- Absence à un cours pour laquelle la raison n'est pas connue par les parents ou qui n'a pas été motivée dans le délai prescrit ;

- La direction peut convoquer les parents si la situation l'exige, pour une étude de cas. De plus, la direction se réserve également le droit de mettre en arrêt d'agir, pour une période indéterminée, un élève qui cumule des absences motivées et/ou non motivées trop nombreuses. Dans ce cas, l'élève devra réintégrer l'école sous condition et devra être accompagné.e de ses parents ;
- À la demande du Ministère de l'Éducation, tout élève qui veut se présenter à la bibliothèque pour exemption d'éducation physique doit obligatoirement avoir un billet médical original incluant une date de début et de fin.

Retard :

- L'élève qui est en retard à sa période, que celui-ci soit motivé ou non, doit se présenter aux surveillants d'élèves à la porte 1 avant de se rendre en classe.

Service de TRANSPORT SCOLAIRE

Le service du Transport scolaire désire vous rappeler les règles concernant le transport d'équipement dans les autobus scolaires.

En vertu de l'article 519.10 du Code de la sécurité routière, et à moins que l'autobus ne soit muni de coffres à bagages en dessous du véhicule, les élèves ne sont pas autorisés à transporter d'autres effets que ceux contenus dans un bagage à main : sac d'école, boite à lunch, etc. Tous les objets transportés doivent entrer complètement dans un sac ou un étui de transport et ne pas dépasser du sac. Seuls les articles pouvant être tenus solidement sur les genoux de l'élève sont permis dans l'autobus et aucun objet ne doit restreindre la circulation à bord ni bloquer l'allée.

Compte tenu de ce qui précède, les objets suivants ne sont pas autorisés : planche à roulettes, bâton de baseball, trottinette, bâton de golf et tout autre objet ne répondant pas aux critères de sécurité mentionnés plus haut. Nous vous rappelons que le conducteur est responsable de l'application du Code de la sécurité routière. En conséquence, il a l'autorité nécessaire pour refuser d'embarquer tout objet jugé non conforme ou non sécuritaire.

Vous pouvez consulter ce site : Transport scolaire

Sécurité dans les ateliers ou laboratoires

Lors de la manipulation des matières dangereuses ou du travail avec des outils électriques, il est important d'informer votre jeune de porter des lunettes de sécurité qui sont disponibles dans les locaux et d'attacher leurs cheveux. Il doit également respecter les consignes de sécurité qui seront données par le personnel de l'école. Il est interdit de manger et boire dans tous les laboratoires.

Inscription - Sports interscolaires

C'est le lancement des inscriptions pour nos équipes de sports interscolaires!

Nous formons des équipes dans plusieurs disciplines. Les élèves qui désirent faire partie de nos équipes sportives pour représenter les couleurs de notre école pourront procéder à leur inscription.

Ce formulaire est pour les inscriptions en basketball, volleyball, cheerleading, futsal, rugby, flag football et soccer extérieur (sept-oct seulement pour le soccer).

Lien pour s'inscrire : https://inscriptions.monclubsportif.com/5de2f124dac7c91f62d82c9fb83d6c13

Les inscriptions sont maintenant 100% en ligne avec notre plateforme MonClubSportif. Cette application servira également à donner toute l'information nécessaire ; calendrier des pratiques, matchs, tournois, événements et autres.

Pour toutes questions, n'hésitez-pas à communiquer avec nous au **renaud.gagnon@cssps.gouv.qc.ca** .

Surveillance-midi

Un montant de 70,00 $ par enfant est facturé pour la surveillance de nos activités. Toutefois, les parents qui veulent éviter de payer ce montant sous prétexte qu'en aucun moment ni aucune occasion, leur enfant ne dinera à l'école devront faire parvenir obligatoirement une lettre à l'école, à l'attention de Mélanie Paquet, au plus tard le 12 septembre 2025. Conséquemment, nous en déduirons qu'il ne participera à aucune activité socioculturelle, sportive, de récupération, ni à aucune fête (Halloween, Noël, etc.) qui l'amènera à diner à l'école ou à rester en dehors des heures scolaires dans l'établissement.

Vestiaire

L'élève doit se procurer deux cadenas : un pour son casier et l'autre pour le vestiaire sportif.

Comme il y aura deux élèves par casier, il est important de choisir un partenaire de confiance. Le numéro de casier apparaîtra sur l'horaire des élèves jumelés en juin dernier. Pour les autres élèves, vous devrez vous présenter au kiosque des casiers lors de la journée d'accueil.

- L'élève est responsable de la propreté de son casier ;
- Les graffitis ne sont pas autorisés ;
- Les objets de valeur ne doivent jamais être laissés dans les casiers ;
- L'école n'est pas responsable des vols ;
- En cas de vol, vous devez vous référer à vos assurances personnelles.

Nous vous rappelons que l'élève est responsable du casier qui lui sera prêté et qu'il devra assumer les frais de réparation ou de remplacement en cas de bris. En fin d'année, le casier devra être vidé et nettoyé avant la dernière journée d'école, si ce n'est pas le cas des frais de 40$ seront facturés.

Vignette de stationnement

Les espaces de stationnement étant restreints, **il n'y aura pas de vignette pour les voitures des élèves.** Nous offrons seulement la possibilité d'avoir un scooter, la vignette est au coût de 30 $ pour l'année. La vignette est disponible auprès de Mélanie Paquet, au bureau A3-37, situé au secrétariat du 3e étage.

Demande de rencontre

Il est nécessaire pour les parents de prendre préalablement un rendez-vous pour toute demande de rencontre avec un membre de l'équipe-école. Merci de communiquer au 418-666-4400 ou en consultant notre site Internet dans https://www.ecolelaseigneurie.com/equipe-ecole/. Celle-ci sera ajustée lors de la rentrée des élèves. Afin d'assurer la sécurité de tous, nous vous demandons de vous présenter au bureau des surveillant.e.s d'élèves dès votre arrivée (porte principale, porte 1).